



Contrat d'objectifs

Lycée Polyvalent Léopold ELFORT

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 2015/2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Contrat d'objectifs

entre

L'Académie de GUYANE, représentée par monsieur Youssoufi TOURE, Recteur d'académie, Chancelier de l'université et Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

et

Le LPO Léopold Elfort, représenté par monsieur Jacques DEMAROLLE, Chef d'établissement.

Article 1 : Cadre

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par la Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école :

« Le conseil d'administration se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement et l'autorité académique ».

Il se fonde sur le décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005 ; article 2.2 :

« Le contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les Indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».

Et sur la circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005 :

« Dans chaque établissement, doit être établi un projet de contrat d'objectifs. En cohérence avec le projet d'établissement, et sur la base des orientations fixées aux niveaux national et académique, il définit des objectifs à atteindre à une échéance pluriannuelle (de 3 à 5 ans) sous forme d'un programme d'actions ».

Article 2 : Classement de l'académie en éducation prioritaire renforcée

Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le contexte marqué du classement de l'académie de la Guyane en éducation prioritaire renforcée, qui exige la mise en œuvre soutenue d'actions pédagogiques et éducatives au plus près des besoins des élèves. Les objectifs du contrat sont donc établis en cohérence avec les orientations du projet académique et la politique refondée de l'éducation prioritaire. Ils s'articulent avec ceux du projet d'établissement et du projet de réseau. Les actions en faveur de la maîtrise de la langue française y sont obligatoirement prioritaires.

Article 3 : Mobilisation des moyens

Les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de quatre ans à la réalisation des objectifs mentionnés en tête de chapitre, en mobilisant les moyens horaires, les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées. Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en œuvre dans le cadre de la dotation globale attribuée. Le projet d'établissement et le projet de réseau seront annexés au présent contrat.

Article 4 : Evaluation et régulation de l'action

Tout au long des quatre années de mise en œuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'une évaluation annuelle et d'un examen en conseil pédagogique.

La proposition de révision des actions et des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement avec transmission aux autorités académiques.

Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus. Il sera présenté lors du premier conseil d'administration de l'année scolaire et transmis aux autorités académiques.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, s'achevant au 30 juin 2018. Il prend effet à compter de sa date de signature. Le cas échéant, il pourra faire l'objet d'un avenant. Il a été adopté par le Conseil d'Administration de l'établissement réuni en séance ordinaire le 3 décembre 2015.

Fait à Cayenne le :

Le Recteur
De l'Académie de Guyane
Youssef TOURE



Le Chef d'Etablissement
Jacques DEMAROLLE



Contrat d'objectifs 2015 – 2018

Lycée Polyvalent Léopold ELFORT

Objectif n°1 :

Améliorer la maîtrise du français oral et écrit comme langue véhiculaire des apprentissages

| Diagnostic partagé | Axes de progrès | | | | |
|--|--|----------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <p>Points forts :</p> <p>Des ressources humaines à expertise reconnue mobilisables sur les actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professeur réussite lycée mobilisé sur la durée du contrat ; • Professeurs diplômés FLE à pérenniser • <p>Points faibles :</p> <p>Pour la majorité des élèves, le Français est une langue non maternelle qu'ils ont abordée au début de leur scolarité. Locuteurs d'autres langues régionales, ils peinent à être convaincus de la nécessité de maîtriser leur langue nationale.</p> | <p>Utiliser et faire adopter le Français au LPO en toutes circonstances durant le présentiel des élèves dans l'établissement.</p> <p>S'appuyant sur une FIL centrée sur les méthodes d'apprentissage du Français comme langue seconde auprès d'adolescents, mutualiser les expertises des enseignants et les exploiter lors de stratégies innovantes.</p> | | | | |
| Actions | Evaluation | | | | |
| | Indicateurs retenus (Taux de...) | Performance | | | |
| | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | |
| <p>A- Mise en place d'un accompagnement personnalisé des élèves maîtrisant peu ou mal le Français oral et écrit</p> <p>Tous les entrants seront positionnés sur le CERCL « Français », et suivis en cohorte durant leur scolarité. Les premières séances d'AP seront consacrées au diagnostic et au positionnement des 2^{ndes} GT et 2^{ndes} pro, lors des entretiens réglementaires. Pour les élèves entrant en 1^{ère} année de CAP, ce travail indispensable sera effectué dans les premières semaines. Nous promovons en direction des Collèges d'origine le renseignement fin des items du Livret scolaire de Compétences, de Connaissance et de Culture qui aidera à détecter les difficultés identifiées autour de la maîtrise de la langue française, en référence au socle commun.</p> | <p>% d'élèves maîtrisant les compétences langagières orales et écrites : A1 à B2</p> | NC A1 NC A2 NC B1 NC B2 | A1 A2 B1 B2 | A1 A2 B1 B2 | A1 A2 B1 B2 |
| <p>B- Heures de soutien</p> <p>Pour la SEP, prise en charge par le collègue en responsabilité de la maîtrise du Français, les élèves repérés seront accueillis selon un dispositif « entrée/sortie permanente », à l'instar des ateliers APP de la formation continue.</p> | <p>SEP : % d'élèves obtenant une note > à 10/20 Fr BEP</p> | 10,1% | 10,5 | 11 | 11,5 |
| <p>C- Inclusion</p> <p>La reconduction d'une inclusion inversée dans le groupe ULIS où intervient un Professeur des Écoles à expertise reconnue permettra en outre de réduire le nombre d'élèves non déchiffreurs.</p> | <p>Bac pro</p> | 7,1% | 8 | 9,2 | 9,8 |
| <p>D- Atelier d'écriture</p> <p>Pour les entrants au LGT, on retiendra un atelier d'écriture au CDI ; Dans l'AP 2^{ndes}, une remédiation en atelier pour la maîtrise des différents types d'écrits présents aux Baccalauréats (commentaire, rédaction, synthèses,...) sera mise en œuvre. S'agissant d'un suivi de cohorte, ces élèves seront évalués chaque année pendant 3ans, ce qui permettra ainsi de mesurer l'évolution des compétences langagières.</p> | <p>LGT : moyenne aux EAF.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecrit • oral | 24,7% 86,5% | 26 87,5 | 28 88,5 | 30 90 |
| <p></p> | <p>Taux de mentions obtenus aux Bac pro</p> | 34,3% | 35 | 35 ?5 | 36 |

Contrat d'objectifs 2015 – 2018

Lycée Polyvalent Léopold ELFORT

Objectif n°2 :

Réduire par une politique de prévention les sorties en cours de formation

| Diagnostic partagé | Axes de progrès | | | | |
|---|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <p>Points forts :</p> <p>98% des élèves sont transportés par bus scolaires : ils sont présents dans l'établissement de 7h45 à 17h35 sans sortie possible, ce qui les rend disponibles pour des actions de prévention ciblées.</p> <p>Points faibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Grossesses précoces, bien qu'en diminution, encore trop élevées ; • Places de bus chaque année sous dimensionnées ; • Désintérêt dans certains cours provoquant l'absentéisme perlé | <p>Donner sens à tous les apprentissages en priorisant les évaluations par compétences et en mobilisant des stratégies pédagogiques innovantes, sur la base de projets pluridisciplinaires (s'appuyer sur les fiches 12 et 13 de la démarche « Qual'Éduc »).</p> | | | | |
| Actions | Evaluation | | | | |
| | Indicateurs retenus (Taux de...) | Performance | | | |
| | | 2014 - 2015 | 2015 - 2016 | 2016 - 2017 | 2017 - 2018 |
| <p>A- Mise en place d'une cellule de veille GPDS, observatoire des élèves susceptibles de décrocher</p> <p>Une cellule de veille (Professeur principal, CPE, Proviseure Adjointe, Assistante sociale, Chef de travaux, référent réussite lycée) repère les élèves les plus fragiles le plus tôt possible (dès le premier trimestre) et propose un parcours personnalisé d'accompagnement afin qu'ils reprennent goût à la formation dans laquelle ils sont engagés.</p> <p>Le décrochage est de deux natures observées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'absentéisme perlé (les élèves sont dans l'établissement, mais pas en cours) • L'absentéisme lourd (les élèves « disparaissent » et ne viennent plus au Lycée) <p>Nous appuyant sur une démarche de type « Qual'Éduc », deux fiches de procédure sont à l'étude et permettront de rationaliser nos actions.</p> | <p>Nombre d'élèves sortis en cours de formation (sans poursuite d'une autre formation ou accès à un emploi)</p> | 54 | 51 | 48 | 45 |
| <p>B- Mise en place d'un contrat de réussite scolaire</p> <p>Conformément au Projet d'établissement (actions 29, 30, 31 de son axe 3 – le LPO de tous, le parcours scolaire de chacun), sera mobilisée l'expertise du référent « réussite » pour construire un parcours de réussite individualisé s'appuyant sur une étude objective et partagée des appétences de chaque élève. Des « challenges » chiffrés et périodiques aideront chaque élève à construire ses progrès de savoirs, savoir-faire et savoir-être.</p> | <p>Taux d'élèves inscrits aux examens ne se présentant pas aux épreuves</p> | 3,3% | 2,8 | 2,5 | 2 |
| <p>E- Traitement des élèves décrocheurs : recours aux dispositifs départementaux</p> <p>Mise en place d'un parcours d'accompagnement personnalisé Le réseau Foquale sera immédiatement mobilisé et les acteurs du bassin alertés.</p> | | | | | |

Contrat d'objectifs 2015 – 2018

Lycée Polyvalent Léopold ELFORT

Objectif n°3 :

Favoriser la poursuite d'études et l'insertion professionnelle en formant des citoyens ouverts et responsables

| Diagnostic partagé | Axes de progrès | | | | |
|--|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Points forts : Une bonne volonté affichée d'adhérer pourvu que l'accompagnement soit « clés en mains ». | Rendre l'autonomie, objectif affiché, réelle et efficiente chez nos élèves pour que la compétence de mobilité se traduise dans les faits. | | | | |
| Points faibles : Une ambition des élèves et surtout de leurs parents trop modeste, provoquée par une réelle hantise de quitter le territoire | | | | | |
| Actions | Evaluation | | | | |
| | Indicateurs retenus (Taux de...) | 2014 - 2015 | 2015 - 2016 | 2016 - 2017 | 2017 - 2018 |
| A- Engager les lycéens et étudiants à être mobiles dans leur recherche d'insertion ou de poursuite d'études Des actions ciblées, lors de l'AP, auront pour objectif de convaincre que la mobilité est une compétence indispensable à un parcours professionnel ou de formations abouti. L'adhésion à titre de personne morale du Lycée aux représentations de branches professionnelles permettra de communiquer les offres d'emploi du territoire national. | % d'élèves atteignant le niveau B1 du CERCL en LVE | NC | | | |
| B- Accompagner les lycéens et étudiants dans leur appropriation d'une culture de citoyen du monde La position de la Guyane, DOM des Amériques, doit devenir un atout plutôt qu'un handicap pour nos élèves. On privilégiera, en particulier : La contractualisation pérenne d'échanges ou d'appariements avec des villes étrangères ou métropolitaines ; Un séjour linguistique LV1 et LV2 pour chaque élève durant le cycle du Lycée (minimum requis) ; L'inscription de PFMP des lycéens professionnels dans les projets d'échanges régionaux et transfrontaliers ; La promotion de certifications DNL parmi nos enseignants. Les techniques de l'e-twinning | Nombre de projets déposés associant les partenaires facilitant l'insertion et les poursuites d'études | 4 | 4 | 5 | 5 |
| C- Contribuer à des formes alternatives d'insertion professionnelle La création d'une « cadette entreprise » dès la rentrée 2015 aidera les futurs diplômés à imaginer les solutions alternatives au salariat pour s'insérer dans le travail. La proposition d'une FCIL « Aide à l'installation » (refusée en 2014) sera reconduite pour aboutir à une formation en un an sur des projets viables et crédibles. On retiendra le micro entrepreneuriat, les structures juridiques de l'installation, le e-commerce, le travail à domicile,... | Taux de poursuite d'études des bacheliers en enseignement supérieur | 71% | 72 | 73,5 | 75 |
| | dont hors Guyane (effectifs) | 44 | 49 | 55 | 64 |
| D- Encourager l'excellence pour les élèves et renforcer leur ambition personnelle et professionnelle : travail sur l'image positive de soi Une action du CESC associant Infirmière scolaire, CPE, professeurs volontaires sera menée afin de valoriser l'image personnelle des élèves. Des rencontres avec d'anciens élèves seront organisées sur des temps forts afin de convaincre que des projets ambitieux sont crédibles. A cet égard, tout sera mis en œuvre pour promouvoir la création d'une Association des anciens élèves du LPO L. Elfort. | Taux d'accès aux filières sélectives (CPGE, HEC, Sc. Po,...) | 1,3% | 1,5 | 1,7 | 1,9 |
| E- Cordées de la réussite Le partenariat avec l'IEP de Lille a vocation à être pérennisé ; s'inscrire dans une cordée de la réussite avec les EPLE de Guyane hébergeant des CPGE sera recherché. | | | | | |

Carte de la Guyane



Contrat d'objectifs

Rectorat de la Guyane

Année scolaire 2015/2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

